



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, route 271, le mardi 18 octobre 2022 à 19 h 32.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin

Le siège numéro 6 est vacant.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**125078-10-2022** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 12 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**LÉGISLATION**

3. AVIS OFFICIEL - VACANCE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 6

4. PROJET CHEMIN DE LA CEINTURE - ACHAT DE TERRAIN - MEUBLES BDM + INC.

**AQUEDUC - ÉGOUTS - ORDURES**

5. APPEL DE PROPOSITIONS : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

TRAVAUX PUBLICS

N° de résolution  
ou annotation

6. SOUMISSION - ÉQUIPEMENTS ET QUINCAILLERIE CAMION DE DÉNEIGEMENT

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

7. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION

PERSONNEL

8. CITAM - APPUI IMPLANTATION 311 - JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA VILLE DE SAINT-GEORGES

9. OFFRE DE SERVICES - SERVICES M F : DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET FONDANTS - TROTTOIRS, STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (HÔTEL DE VILLE, COUR DE LA CASERNE ET USINE DE FILTRATION) / DÉNEIGEMENT COUR 152, RUE PRINCIPALE INCLUANT SABLAGE ET MATÉRIEL

10. EMBAUCHE - CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

FINANCES

11. COMPTE DU MOIS

12. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. AVIS OFFICIEL - VACANCE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 6**

Prenez avis que le siège #6 est officiellement considéré comme vacant en date d'aujourd'hui et qu'il sera comblé par le déclenchement d'élection municipale partielle. La date du scrutin sera connue dans un maximum de trente (30) jours du présent avis.

**4. PROJET CHEMIN DE LA CEINTURE - ACHAT DE TERRAIN - MEUBLES BDM + INC.**

**125079-10-2022** **Considérant que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre a un projet de développement domiciliaire dans le chemin de la Ceinture;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre a comme projet de desservir en aqueduc et égout ce secteur du chemin de la Ceinture;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que le chemin de la Ceinture devra être élargi afin d'obtenir l'emprise nécessaire afin d'avoir un gabarit de route et des fossés constants tout au long du tracé;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'offrir** un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) au propriétaire du 42, rue Loubier pour faire l'achat d'une bande de terrain d'environ deux mille pieds carrés (2000pi<sup>2</sup>) le long du chemin de la Ceinture, soit un dollar du pied carré (1,00 \$ / pi<sup>2</sup>), sur le lot 4 698 818 afin de permettre l'élargissement de la route et que les frais du plan de lotissement soit assumé par la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

**Que** le maire, monsieur Jean-Marc Doyon, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue sont autorisés à signer la promesse d'achat et tous les documents nécessaires afin de réaliser ce mandat.

**5. APPEL DE PROPOSITIONS : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**125080-10-2022** **Considérant** que le Règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle permet à la Directrice de négocier de gré à gré le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles;

**Considérant** que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2022;

**Considérant** que la Municipalité a pris la décision de produire son propre devis afin de procéder au renouvellement du contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères comme mentionné à la résolution numéro 125029-09-2022 du 13 septembre 2022;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un appel de propositions ou à un appel d'offres sur invitation ou public;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière pour la cueillette et le transport des matières résiduelles. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le 31 octobre 2022 à 11 h 00.

**6. SOUMISSION - ÉQUIPEMENTS ET QUINCAILLERIE CAMION DE DÉNEIGEMENT**

**125081-10-2022** **Considérant** que des soumissions avaient été demandées à deux entreprises pour de l'équipement et des articles de quincaillerie pour les camions de déneigements;

**Il** est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, soit PJB Industries.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**7. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION**

Ce point est remis à la prochaine séance.

**8. CITAM - APPUI IMPLANTATION 311 - JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

**125082-10-2022** **Attendu que** la ville de Saint-Georges implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**Attendu que** nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**Attendu que** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**Attendu que** les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre seront réacheminés vers notre municipalité.

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la ville de Saint-Georges et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la ville de de Saint-Georges.

**Que** la présente résolution soit transmise à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la ville de Saint-Georges pour la représenter.

**Que** madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benoît-Labre est la représentante auprès de la ville de Saint-Georges.

**9. OFFRE DE SERVICES – SERVICES M F : DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET FONDANTS – TROTTOIRS, STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (HÔTEL DE VILLE, COUR DE LA CASERNE ET USINE DE FILTRATION) / DÉNEIGEMENT COUR 152, RUE PRINCIPALE INCLUANT SABLAGE ET MATÉRIEL**

**125083-10-2022** **Considérant** que les services des loisirs et de la culture ainsi que des travaux publics doivent recourir, occasionnellement, à des services externes pour le déneigement de la patinoire et d'épandage d'abrasif et/ou de fondants dans les stationnements de l'hôtel de ville, caserne, l'usine de filtration et sur les trottoirs (route 271 et rue Principale);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Services M F pour les travaux suivants au cours de la saison hivernale 2022-2023 :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Déneigement de la patinoire à la demande : 110,00 \$ / heure, taxes non comprises;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant sur les trottoirs des rues : 90,00 \$ / la fois, taxes non comprises;
- Épandage d'abrasif et/ou fondant dans les stationnements de l'hôtel de ville : 65,00 \$ la fois, taxes non comprises;
- Cour de la caserne : 45,00 \$ la fois, taxes non comprises;
- Stationnement de l'usine de filtration : 25,00 \$ la fois, taxes non comprises.

Les abrasifs et les fondants sont fournis par la municipalité de Saint-Benoît Labre.

### **10. EMBAUCHE – CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS**

**125084-10-2022** **Considérant** que le poste de chef d'équipe des travaux publics est vacant depuis la démission de monsieur Richard Giroux, chef d'équipe des travaux publics le 29 septembre 2022;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi au poste de chef d'équipe des travaux publics;

**Considérant** que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Jean-Marc Doyon, maire et monsieur Jonathan Pépin, conseiller, membres du comité de sélection nommés par la résolution numéro 125072-10-2022 en date du 4 octobre 2022, ont analysé et ont rencontré les candidats en entrevue;

**Considérant** le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Bruno Giroux;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Bruno Giroux à titre de chef d'équipe des travaux publics de la municipalité de Saint-Benoît-Labre à raison de 40 heures semaines selon les conditions prévues à la convention collective 2022-2026.

**Que** le maire, monsieur Jean-Marc Doyon, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue sont autorisés à signer le contrat de travail dont les conditions sont conformes aux dispositions de ladite convention collective 2022-2026.

### **11. COMPTE DU MOIS**

**125085-10-2022** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer pour une somme de six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-cinq dollars et quarante-sept cents (693 535,47 \$) et d'autoriser leur paiement.

### **12. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

N° de résolution  
ou annotation  
**125086-10-2022**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 42.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE